

Une millionnaire de Loto-Canada s'effondre en recevant son chèque

par Georges LAMON

"Je n'étais pas encore revenue de mes émotions. Il faut dire que je ne le croyais pas jusqu'à aujourd'hui, maintenant, je commence à le croire."

Mme Robert Harbour, de Rouyn-Noranda, âgée de 23 ans, dont le mari est devenu l'un des six millionnaires québécois des 12 gagnants de la Loto-Canada, se remet tranquillement de toute l'émotion de cette journée mémorable à Montréal.

En effet, au moment de la présentation des heureux gagnants, Mme Harbour s'est soudainement affaissée, vaincue par l'émotion et l'atmosphère qui régnait au Holiday Inn de Place Dupuis en cette journée de festivités.

Immédiatement, on s'empressait autour d'elle, d'ailleurs plus qu'il n'en fallait, pour lui porter secours. "Y a-t-il une infirmière ici?" lança le représentant de Loto-Canada. Aussitôt, des rires fusèrent de la salle: ils venaient du reste du groupe de huit infirmières de Sherbrooke qui venaient, elles aussi, de gagner un million de dollars!

Après ce petit incident de parcours, tout rentra dans l'ordre et chacun s'en fut ici et là discuter de ses projets futurs, riches sinon de millions, du moins de centaines ou de quelques dizaines de milliers de dollars.

M. Robert Harbour n'a que 25 ans et il est animateur sportif

— Voir LOTO-CANADA, page A 6



photo Jean Goupil, LA PRESSE

Vaincue par l'émotion et la chaleur étouffante se dégageant de l'atmosphère de cette journée qui marquait un tournant décisif dans sa vie, Mme Robert Harbour, de Rouyn-Noranda, dont le mari est l'un des millionnaires de Loto-Canada, n'a pu résister plus longtemps. Pendant la présentation du prix d'un million, elle s'est soudainement affaissée. Son mari, délaissant quelque peu le chèque d'un million qui peut attendre..., s'est immédiatement porté au secours de sa femme. Et qui dira encore que l'argent c'est plus fort que tout!

Nouvelles ententes Canada-Québec: \$440 millions de plus pour le Québec

par Pierre-Paul GAGNÉ
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Mettant un terme à des négociations qui traînaient en longueur depuis plusieurs mois, les ministres Jacques Léopard et Marcel Lessard ont finalement signé, à Québec, hier, trois amendements aux ententes auxiliaires Canada-Québec, amendements par lesquels une somme additionnelle d'environ \$440 millions sera injectée dans l'économie québécoise d'ici 1982.

Suite à l'entente-cadre de 1974, neuf ententes auxiliaires avaient été conclues, jusqu'ici, entre Québec et Ottawa pour un montant total de quelque \$384 millions.

Hier, le total de ces ententes a dépassé d'un seul coup le cap des \$800 millions à la grande joie du ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Jacques Léopard, qui n'a pu s'empêcher de noter, suite à des questions posées par des journalistes, que la présence d'un gouvernement péquiste n'avait certainement pas nui à la signature d'ententes aussi avantageuses pour le Québec.

De son côté, le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, a soutenu qu'il ne fallait voir aucun lien politique dans la signature d'ententes aussi importantes, mais plutôt la volonté du gouvernement fédéral de venir en aide le plus possible à l'économie québécoise.

Aux termes des ententes signées hier, les modifications à l'entente auxiliaire sur les axes routiers prioritaires prévoient qu'une somme supplémentaire de \$264.6 millions sera consacrée à la construction et à la réfection de routes au Québec.

Dans le secteur forestier, une somme de \$114 millions est ajoutée pour la construction et l'amélioration de chemins d'accès aux ressources forestières, ainsi que pour un vaste programme de travaux de reboisement et de sylviculture.

Finalement, dans le secteur agricole, un montant supplémentaire de \$61.7 millions sera affecté au réaménagement foncier et à l'assainissement des sols dans plusieurs régions du Québec.

— Voir ENTENTES, page A 6

QSP Ltée et Québec Steel Products déclarent faillite

— page A 11

billet

La Vieille Capitale paralysée par 2000 camions

La belle tolérance de la police et... du maire

Mais où donc sont passés les vigoureux policiers de la ville de Québec, ceux-là même qui matraquaient allègrement les indépendantistes qui manifestaient contre la visite de la Reine en 1964, ceux-là même qui matraquaient avec encore plus d'ardeur — l'expérience aidant — les femmes et les hommes qui, en 1969, manifestaient pacifiquement contre le bill 63?... Bref, qu'est donc devenue la police de Québec, pourtant célèbre pour l'enthousiasme avec

lequel ses troupes de choc jouaient du bâton?

Depuis deux jours, la Vieille Capitale est littéralement paralysée par plus de 2,000 camions, presque tous des poids lourds, qui bloquent les trois artères principales de la ville, rendent inopérants non seulement le transport en commun mais aussi l'approvisionnement et — c'est plus grave — les services requis en cas d'incendie et le transport des malades.

Devant cela, la police de la ville

de Québec n'est que douceur et compréhension. C'est d'un oeil serein que les policiers en faction au coin des rues observent la prise de la ville par la force brute, de la même façon qu'ils ont laissé entrer dans Québec, à la queue-leu-leu, les camionneurs protestataires au volant de leurs mastodontes alors que ce coup de force avait été annoncé au moins 24 heures avant.

Cette tolérance inattendue, de la part de la police, paraît sans borne. Mardi matin, sur l'autoroute 20, les vannes lancées en trombe vers Québec bloquaient volontairement les voies et les automobilistes qui tentaient de les dépasser se faisaient "tasser" sur l'accotement. Le soir venu, la manifestation se transforme en un party joyeux et viril, la bière et la force du nombre aidant.

Et le maire, lui? Mais, question plus intéressante, qu'est donc devenu le maire Gilles Lamontagne, élu en 1965, celui-là même qui présidait aux activités de la police municipale quand elle fonçait sur des personnes qui manifestaient paisiblement... et à pied, quand elle fonçait sur des grévistes — piétons eux aussi?

Qu'est devenu le maire, dont l'un des rôles est de donner des directives aux policiers municipaux?

Le maire Lamontagne est à Ottawa, nouveau député libéral de Langelier, de la dernière couvée

des élections fédérales partielles. Or, voici que nous découvrons avec stupeur que le maire-député est un partisan de toutes les libertés, y compris celle de bloquer une ville entière au nom d'un objectif dont tout le monde estime qu'il est sans commune mesure avec les risques qu'on fait ainsi courir à la population.

Il doit bien rire dans sa barbe, le député-maire, en voyant que plusieurs, parmi les simples citoyens de sa ville, s'imaginent que c'est le gouvernement péquiste qui est coupable d'inaction. (En réalité, c'est à la municipalité d'intervenir en premier lieu, exception fai-

• Québec formule une proposition finale aux camionneurs

— page A 3

te du territoire de la colline parlementaire.)

Et il rit encore plus, le nouveau député libéral fédéral, si le nouveau gouvernement du Québec se voyait forcé de faire intervenir l'armée de Dieu-le-Père-qui-est-à-Ottawa pour rétablir l'ordre.

Tout cela serait calculé que ça ne se passerait pas autrement!

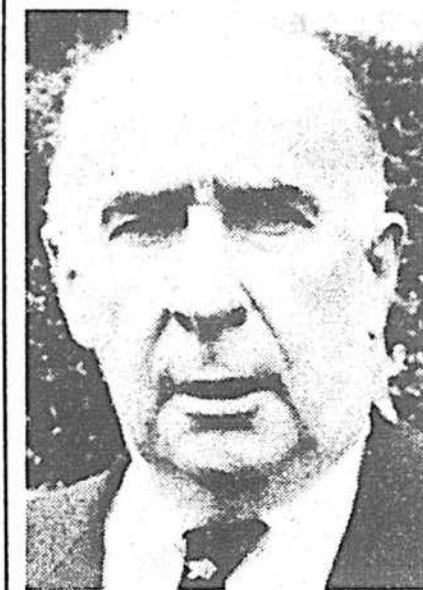
Lysiane GAGNON

le monde

• Mitchell en prison

Arrivé en Cadillac aux portes d'une prison de l'Alabama afin d'y purger sa peine pour complicité dans l'affaire du Watergate, John Mitchell a été accueilli par ce cri de plusieurs prisonniers: "Ils l'ont enfin eu, Big John!" Mitchell est le premier ministre de la Justice des USA à être envoyé en prison et le 25e condamné à être emprisonné pour son rôle dans ce scandale.

— page E 1



l'extrême gauche au Québec



La Ligue communiste: expansion fulgurante

— page A 7



Albert Bennett,
tailleur
de pierre
de Terrebonne

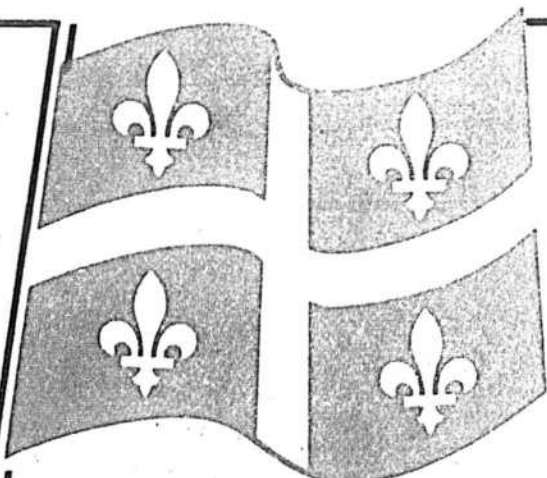
— page C 1

sommaire

Arts et spectacles: F 1 à F 10
— Horaires: F 10
Bandes dessinées: C 6
Décès, naissances, etc.: E 7
Économie: A 10 à A 14
Êtes-vous observateur?: D 5
Horoscope: C 6
Informations étrangères: E 1, E 2
Le bridge: C 7
Les échecs: C 7
Les maux de notre langue: C 2
Loisirs: C 7
Médecine d'aujourd'hui: C 2
Mon oeil sur Montréal: F 10
Mot mystère: C 6
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: D 2 à D 15
E 4 à E 6
Plaisance: E 4
Radio et télévision: F 3, F 10
SIMONE SIGNORET: D 3
Sports: B 1 à B 8

24 juin

Fête nationale du Québec



Soyons fiers...
Arborons le fleurdelisé!

Les camionneurs livrent une guerre d'usure à Lessard

Québec fait une offre finale aux camionneurs

par Daniel L'HEUREUX

de notre bureau de Québec
 QUÉBEC — Une lueur d'espoir laissant entrevoir la possibilité que les 2.000 camions envahissant et paralysant les abords de la cité parlementaire, à Québec, quittent la Vieille Capitale avant la fin de la journée est née ce matin alors que le ministre Lucien Lessard a formulé ses "dernières propositions" aux dirigeants de l'Association nationale des Camionneurs Artisans Inc.

Selon cette offre ultime, le ministre s'engage à :

- établir un gel temporaire des permis de transport en vrac

à travers l'ensemble de la province;

- payer un taux horaire de \$23.25 pour les travaux exécutés à la demande de son ministère, soit \$3.75 de plus que le taux minimum prévu par la Commission des Transports;

- garantir aux camionneurs que les biens accumulés par leurs associations de comté seront transférés à la compagnie ou la coopérative qui regroupera la majorité des travailleurs de leur région respective;

- inscrire dans le nouveau règlement que la priorité sera accordée au premier camion dans la distribution du travail (cela

était prévu mais non inscrit comme tel dans le règlement);

- créer un service de surveillance de l'application des taux minimum pour le transport en vrac.

Il s'agit là de propositions qui, comme le dit le ministre, "ne modifient en rien les principes du nouveau règlement sur le transport en vrac. En fait, sauf pour l'extension du gel des permis à la grandeur de la province et l'assurance de payer un taux de \$23.25, les propositions du ministre constituent beaucoup moins des concessions que des garanties additionnelles. Elles correspondent néan-

moins à des revendications de l'ANCAI. Reste à savoir si les dirigeants de cette association, qui rencontreraient ce matin le ministre, se satisferont de ces propositions.

Si oui, il y a tout lieu de croire que les camionneurs emboîteront le pas et libéreront la Vieille Capitale. Sinon, tout indique que la ville de Québec continuera d'être sous un véritable état de siège pour la fête de la Saint-Jean.

En effet, c'est une véritable guerre d'usure que se livrent le gouvernement et les 2.000 camionneurs dont les lourds véhicules continuaient, ce matin, de paralyser les abords de la cité parlementaire.

Provoquant d'ailleurs l'exaspération grandissante des citoyens de Québec.

Et hier, les parties en cause étaient loin d'être en voie de réconciliation. D'une part, le gouvernement refusait de souscrire à l'idée d'une commission parlementaire ou d'une commission d'enquête comme le suggéraient et l'opposition et l'ANCAI.

Quant à l'ANCAI, loin de vouloir céder les privilèges que le nouveau règlement du transport en vrac lui enlèverait, elle est prête à en demander davantage; forte de l'appui jusqu'à maintenant indéfectible que lui donnent ses quelque 2.000 membres réunis à Québec, l'Association mise manifestement sur la fête de la Saint-Jean pour accentuer sa force de pression.

"Ils se disent: on va les avoir avec le temps. Mais c'est nous qui allons les avoir parce que la Saint-Jean, ça se fête à Québec... Puis ils ont acheté \$2 millions et demi de pétards... on aurait jamais pu se payer ça", disait hier soir aux camionneurs réunis en assemblée au Grand Théâtre de Québec un conseiller spécial de l'ANCAI, M. Alphonse Dufour.

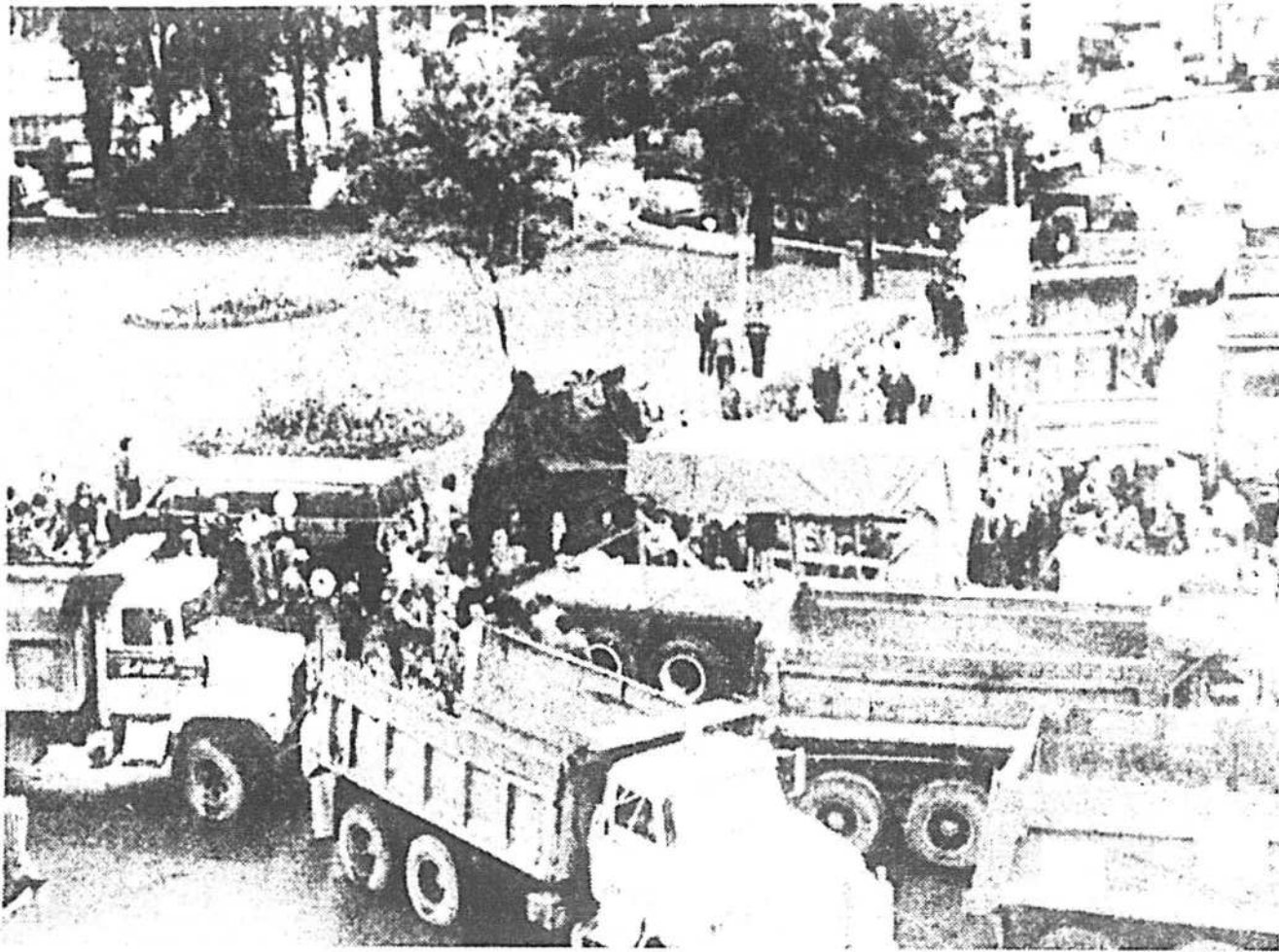
Il est évident que les mastodontes qui paralysent complètement les abords de la cité parlementaire rendront très difficile aux citoyens de Québec l'accès aux Plaines d'Abraham, où doit

se dérouler les festivités de la fête nationale du Québec, ce soir.

A cette perturbation générale s'ajoutent les risques que la violence n'éclate si l'on considère que les camionneurs, de plus en plus impatients de ne pas obtenir gain de cause, croiseront des fétards que la congestion des rues aura peut-être exaspérés.

Les dirigeants de l'ANCAI sont sans doute conscients de ce danger puisque, depuis hier, ils ont à plusieurs reprises invité leurs troupes à continuer de manifester dans l'ordre.

Suite à des recommandations du chef de police de Québec et du sous-ministre de la Justice, les dirigeants de l'ANCAI ont même demandé à leurs membres de dégager les intersections... pour ne pas porter le blâme d'une catastrophe si jamais un incendie éclatait dans le Vieux Québec ou si une personne devait être transportée d'urgence à l'hôpital.



Les troupes, hier, ont continué à manifester dans l'ordre.

téléphoto PC

Au CLSC Saint-Henri-Petite Bourgogne

Une réorganisation axée sur les besoins de la population s'impose

par Laval LE BORGNE

Tout en y mettant les nuances et les critiques appropriées, le commissaire-enquêteur, nommé par le ministre des Affaires sociales dans le dossier très controversé du CLSC Saint-Henri-Petite Bourgogne, recommande rien de moins qu'une réorientation complète axée sur les problèmes et les besoins de la population, plutôt que sur des préoccupations plus strictement administratives, bureaucratiques, traditionnelles.

En pratique, et sur un ton clair qui ne ménage ni la chèvre ni le chou, le rapport de M. Gaston P. Harnois donne raison aux différents comités de citoyens, aux employés syndiqués, aux cadres patronaux, aux médecins qui se sont montrés solidaires dans leur opposition au conseil d'administration et au directeur général du CLSC.

Ainsi, il reconnaît que les membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement ne sont pas très "représentatifs" des groupes socio-économiques qu'ils sont supposés représenter, puisque sa recommandation n° 5 dit "qu'à la suite de l'expérience vécue lors de l'élection des usagers au conseil en mai 1976, le MAS s'assure que les nominations qui seront faites en juin 1977 par le lieutenant-gouverneur en conseil, après consultation auprès des groupes socio-économiques, soient représentatives de la population desservie".

Il demande carrément au CA de se doter de règlements généraux qui reflètent non seulement ses obligations "en tant que Conseil d'établissement régi par le chapitre 48 (de la loi) mais qui permettront aussi la réalisation des programmes".

Sans en faire le bouc émissaire d'un conflit qui a duré plusieurs mois, M. Harnois n'en recommande pas moins le congédiement du directeur général, M. Paul-Emile Trudel, dans les termes suivants: "Que, compte tenu du contexte particulier au CLSC Saint-Henri et des difficultés qu'il a eues à s'adapter, M. Paul-Emile Trudel soit relevé de son poste comme directeur général; il serait plus à l'aise en tant que cadre dans un milieu plus traditionnel. Nous recommandons que M. Trudel bénéficie, pour une période d'au moins 6 mois, de la pleine rémunération et de tous les avantages du service provincial de placement des cadres."

Et sa recommandation suivante ne laisse aucun doute quant aux motifs du congédiement recommandé puisqu'elle dit que dans le choix d'un nouveau directeur général, le CA devra mettre l'accent non seulement sur "une solide expérience en administration" mais en plus "sur l'expérience en gestion humaine y compris une bonne connaissance de l'organisation et du travail en milieu populaire".

Et pour s'assurer que cette

nouvelle orientation qu'il veut donner au CLSC arrive à bon port, il recommande l'embauche d'une personne à demi-temps "qui connaît bien le fonctionnement d'un CA ainsi que la nature, l'organisation, la gestion d'un CLSC établi dans un centre urbain à forte densité démographique" et qui aura entre autres pour tâches, pendant une période de 9 mois, "d'assister aux assemblées du CA, aux séances du Comité de sélection pour le choix d'un nouveau directeur général ainsi qu'aux principales réunions de la régie interne", le tout en tant qu'expert-conseil.

Fillette enlevée: deux arrestations

Une fillette de dix ans, Nathalie Roy, qui avait été enlevée mardi midi sur la rue Beaconsfield, dans la municipalité du même nom, est rentrée chez elle saine et sauve hier, après le versement d'une rançon de \$10.000.

Moins d'une heure après l'enlèvement, les ravisseurs ont communiqué avec les parents de la fillette. Lors d'un troisième appel

vers 18 heures mardi, ils ont réclamé \$10.000.

L'argent a été déposé à l'endroit convenu hier fin d'après-midi, au centre-ville de Montréal.

La fillette a été retrouvée hier soir vers 22 heures dans un taxi, près du Forum.

La police a procédé à deux arrestations et a récupéré les \$10.000.

...pendant que 10 associations appuient le ministre Lessard

par Guy PINARD

Une dizaine d'associations formées d'entrepreneurs et d'artisans en vrac ont décidé d'appuyer le règlement 112 que le ministre des Transports propose pour résoudre les problèmes de camionnage en vrac au Québec, et mettent en doute le sérieux des revendications de l'Association nationale des camionneurs artisans.

Ce faisant, les dissidents appuient le ministre Lucien Lessard quand — refusant de se laisser impressionner par la démonstration de force de l'ANCAI à Québec — il se demande où se trouvent les milliers d'autres camionneurs (il y aurait 15.000 permis actuellement au Québec pour le transport en vrac).

Les appuis au ministre viennent des régions de Montréal, Laval, Vaudreuil-Soulanges, Sherbrooke, Abitibi, Trois-Rivières, Hull et même Québec, dont les représentants donnaient d'ailleurs une conférence de presse hier dans la Vieille capitale.

LA PRESSE a d'ailleurs pu rencontrer hier quatre de leurs représentants: M. Jean-Guy Riendeau, président de l'Association québécoise des entrepreneurs-camionneurs en vrac, région 6 (une vingtaine de circonscriptions qui ceinturent la région de Montréal-Laval); M. Yves Germain et Denis Véronneau, respectivement président et représentant de l'association pour la région 10 (les îles de Montréal et de Laval); et, M.

David Santerre, président de l'Association des camionneurs artisans du comté de Vaudreuil-Soulanges, association qui s'est retirée depuis un an de l'ANCAI, devant l'impossibilité de cette dernière à défendre ses intérêts.

Les dissidents sont d'autant plus étonnés de l'épreuve de force déclenchée par l'ANCAI que cette dernière avait approuvé, disent-ils, les dispositions du règlement 112 lors de discussions avec le ministre.

Deux objections

La simplification du problème actuel débouche sur deux constatations, pensent-ils. Dans un premier temps, l'ANCAI proteste contre la création des postes d'affectation parce qu'elle craint de perdre un monopole qui dure depuis cinq ans et s'est avéré une cause de frictions entre les deux groupes.

"Dans la région 6, dit M. Riendeau, nous avons déjà un poste d'affectation pour nos membres, qui fonctionne depuis plusieurs mois, sous la direction d'un ancien président de région de l'ANCAI, M. André Saint-Pierre. Ça fonctionne tellement bien qu'on vient nous consulter."

La deuxième objection concerne l'abolition de la clause 75-25, qui fait la distinction entre un artisan et un entrepreneur. Cette clause, disent les dissidents, est discriminatoire et invite au patronage et au chantage. D'ailleurs, les «entrepreneurs» s'étonnent de cet acharnement à leur endroit, puisque les dernières statistiques, disent-ils, dé-

montrent que la moyenne des camions possédés par les entrepreneurs-camionneurs en vrac s'établit à 2.1 camions par entreprise. «On ne peut certes parler de «gros» dans notre cas», soulignent-ils.

Ils s'étonnent aussi de l'inquiétude des membres de l'ANCAI face à la nécessité de payer une cotisation à un poste d'affectation. A plus forte raison peut-être, quand on sait que chaque membre de l'ANCAI devait payer une cotisation à l'association provinciale, à son association régionale, à son association de comté, en plus de payer \$100 par année à l'étude légale Bellevue, Pluie et Associés, de Québec, dont le contrat se termine en septembre.

Les dissidents estiment qu'ils seraient prêts à payer plus cher pour obtenir une meilleure organisation et plus d'heures de travail.

Quant à la manifestation, les camionneurs dissidents sont d'avis qu'elle prendrait rapidement fin si les protestataires cessaient de se fier aux dires de leurs dirigeants et se donnaient la peine de lire le règlement 112. En outre, ils doutent fort de la «spontanéité» de la manifestation, car ils sont convaincus du fait que certains manifestants ont reçu des menaces de perte d'emploi s'ils ne se rendaient pas à Québec.

En conclusion, les dissidents invitent le ministre à tenir son bout parce que, disent-ils, c'est là le règlement le plus juste jamais adopté à leur endroit.

Les travailleurs sont satisfaits du rapport

Les travailleurs du CLSC acceptent les recommandations et l'esprit du rapport Harnois. De plus, ce sont eux qui ont décidé de le rendre public.

Ce rapport a été remis au ministre Denis Lazure le 10 mai dernier; ce dernier ne l'a pas encore commenté. Par contre, le membre du Conseil d'administration du CLSC qui contestait le président du CA, M. Yves Girard, n'en ont obtenu copie que tout récemment alors qu'ils se sont rendus manifester au

domicile de ce dernier, à 7 heures du matin, pour exiger qu'il leur remette leur copie.

"Il ne reste donc plus qu'à espérer que MM. Yves Girard, président, Robert Gagnon, vice-président, Roger Derancourt, Yvon Ducharme et Mme Hélène Brunette (tous trois conseillers au CA) voudront bien mettre à exécution les volontés et l'esprit d'un rapport qu'ils ont eux-mêmes commandé", conclut le communiqué des travailleurs du CLSC.

Alhambra Restaurant

Un tout nouveau restaurant de prestige à Montréal
situé sur l'île des Soeurs.

Spécialités:
Fruits de mer, steaks et la Zoruela de Mariscos (Costa del Sol pour 2)
SUPER SPÉCIAUX D'OUVERTURE
TOUS LES JOURS DE 17 H À MINUIT

2 HOMARDS GRILLÉS ou BOUILLIS
POUR LE PRIX D'UN

\$12.50
par personne

ASSIETTE DE SCAMPI
LA PREMIÈRE ASSIETTE
PAR PERSONNE **\$9.25**
\$2.00 pour une deuxième assiette

CUISSES DE GRENOUILLES
LA PREMIÈRE ASSIETTE
PAR PERSONNE **\$7.25**
\$2.00 pour la deuxième assiette

CES 2 SPÉCIAUX INCLUENT LA SALADE
Menu spécial pour la fin de semaine de la Saint-Jean.
CENTRE COMMERCIAL LE VILLAGE
Sortie Ile des Soeurs
Tourné à gauche au premier arrêt

Table d'hôte tous les jours de 17h
Ouvert tous les jours de 11h — Licencié
RÉSERVATIONS: 761-7894
5 minutes
du centre-ville



Ville de Montréal AVIS FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA COUR MUNICIPALE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les bureaux de la Ville de Montréal seront fermés toute la journée le vendredi 24 juin 1977.

La Cour municipale sera fermée complètement le vendredi 24 juin 1977 toute la journée. Par contre, le samedi 25 juin 1977, la Cour sera ouverte le matin, comme d'habitude, pour les comparutions.

Le greffier de la ville
MARC BOYER, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 23 juin 1977



VILLE DE MONTREAL SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE

ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Vendredi le 24 juin 1977, jour de la Saint-Jean-Baptiste, il n'y aura pas d'enlèvement des ordures ménagères.

Les contribuables qui bénéficient habituellement de l'enlèvement des ordures ménagères le vendredi devront déposer leurs poubelles lors du prochain jour de collecte régulière des déchets, soit mardi le 28 juin 1977.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 21 juin 1977

LE GREFFIER DE LA VILLE
Marc Boyer, c.r.

performances

Haussse probable de l'essence et du mazout

On croit que le ministre fédéral de l'Énergie va annoncer, aujourd'hui, des hausses respectives de 7 et de 6,2 cents le gallon d'essence et de mazout. Interrogé à ce sujet, M. Alastair Gillespie s'est contenté de répondre qu'il allait déposer aux Communes, à 15 heures, certains documents. Les augmentations, qui résulteraient d'une hausse de \$2 du baril de pétrole brut, seraient réparties en deux phases et s'appliqueraient aux consommateurs 60 jours après le 1er juillet et le 1er janvier. Les hausses, selon certains, auraient pour effet d'encourager une plus grande économie de l'énergie et procureraient l'argent nécessaire à l'exploration de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel.

L'administration américaine prévoit déjà une NOUVELLE PÉNURIE DE GAZ naturel aux États-Unis l'hiver prochain. Selon un rapport publié hier par la Commission fédérale de l'énergie, les propriétaires de gazoducs inter-Etats estiment qu'ils auront moins de gaz à mettre sur le marché que l'hiver dernier. La différence entre les quantités que les réseaux de distribution en gros ont promis de livrer et celles qu'ils pourront effectivement livrer sera de l'ordre de 23 pour cent de la demande, au lieu de 21 pour cent l'hiver dernier. La commission souligne que le gaz transporté par les gazoducs inter-Etats est vendu en presque totalité à des distributeurs régionaux et qu'il est difficile pour l'instant de prédire quel sera l'impact exact de la pénurie pour le consommateur.

LA BALANCE DES PAIEMENTS AMÉRICAINES, indicateur clé de la situation économique internationale de la nation, a enregistré un déficit record de \$4,3 milliards au cours du premier trimestre de l'année, a annoncé hier le département du Commerce. Cette marque rouge dans les comptes nationaux, la pire de toute l'histoire des États-Unis pour un seul trimestre, se compare défavorablement à un déficit de \$1,4 milliard pour le quatrième trimestre de l'année dernière. Le record précédent avait été établi durant les trois premiers mois de 1972 et se chiffrait à \$2,8 milliards. Les comptes courants indiquent le montant d'argent qu'une nation perd ou gagne sur les marchés internationaux. La position comptable des États-Unis dérive dramatiquement depuis 1975.

Selon le président de CAE Industries Ltée, Douglas Reekie, certaines filiales québécoises de la compagnie ont souffert des politiques linguistiques de la province. CAE a démissionné son siège de Montréal à Toronto en novembre et M. Reekie a déclaré à l'assemblée annuelle des actionnaires que "l'atmosphère malheureuse" qui prévaut au Québec nuit particulièrement à la division électronique de CAE, qui est toujours installée dans la province. M. Reekie a révélé que la société avait soumis un mémoire au gouvernement québécois dans lequel elle insiste pour que cette filiale continue à conduire ses affaires en anglais, la langue qu'elle utilise pour faire face à la concurrence internationale dans son domaine.

LE GROUPE PRENOR a signé hier l'entente par laquelle il prend le contrôle de la firme de courtage immobilier Armand Desrosiers Inc. M. Jean Desrosiers et Serge Rocheleau, respectivement président et vice-président de Armand Desrosiers Inc. et de Fiducie Nord-Amérique, une filiale du Groupe Prenor, ont déclaré que la transaction, pour un montant non dévoilé, demeurerait soumise à l'approbation des autorités gouvernementales concernées. La Fiducie détient 55 pour cent de la maison dont M. Desrosiers demeure le président et actionnaire minoritaire. Grâce à cette association, Armand Desrosiers Inc. pourra donner suite à son programme d'expansion, notamment dans le développement immobilier.

Après une longue agonie

Double mise en faillite chez QSP

par Maurice JANNARD

QSP Ltée et sa filiale Quebec Steel Products sont en faillite depuis hier. La faillite de QSP comprend l'acierie de Questeel à Longueuil et la division Mackinon de Sherbrooke.

Déception des créanciers ordinaires

Voilà ce que les créanciers ordinaires de QSP ont appris hier lors d'une assemblée houleuse.

QSP avait proposé en mars dernier à ses créanciers ordinaires d'accepter 25 cents par dollar que la compagnie leur devait. L'assemblée des créanciers a été remise à plusieurs occasions et a finalement eu lieu hier matin.

Toutefois, avant de se rendre à l'assemblée, la compagnie QSP est allée en Cour supérieure pour présenter une requête de mise en faillite volontaire, requête qui a été acceptée le matin même.

La requête de QSP a eu pour effet d'annuler la proposition initiale de la compagnie et de placer les créanciers ordinaires au dernier rang dans la liste des créanciers.

L'action de QSP n'a pas plu aux créanciers ordinaires qui se sont demandé pourquoi telle assemblée avait été convoquée puisque

la compagnie déclarait volontairement faillite. Qualifiant cette rencontre de préliminaire, le conseiller spécial de la compagnie, M. Mendelson a invité les créanciers ordinaires à une autre réunion pour le 12 juillet.

Les créanciers ordinaires sont des compagnies qui ont vendu des marchandises à QSP et qui n'ont pas été payées. Dans le cas de la faillite de QSP et de sa filiale, la Banque Royale et la Banque Canadienne Nationale sont des créanciers garantis. Lorsque ces banques auront récupéré leurs emprunts, le reste des actifs pour-



ra être remis aux créanciers ordinaires.

QSP doit \$19 millions à ses créanciers garantis et \$16 millions aux créanciers ordinaires.

Pétition d'un fournisseur

Dans le cas de la filiale Quebec Steel Products, c'est précisément un de ses fournisseurs qui l'a mis en faillite. Le 26 mai dernier, la compagnie Marshall Steel logeait

en Cour supérieure une pétition pour mettre Quebec Steel Products en faillite, lui réclamant \$32,101 pour de la marchandise non payée. La requête a été entendue hier et la compagnie Quebec Steel Products ne s'est même pas présentée pour défendre sa cause.

Quebec Steel Products a donc été mise en faillite et cette faillite englobe aussi les compagnies Steel Service Division, Harris Steel Division et Gulf Iron Division.

Les filiales de QSP qui ne sont pas touchées par les faillites sont: St. Lawrence Iron, Canal Bank Division, Jexan Investment et McGill Auto Park.

C'est le syndicat Dunnwoody & Co. qui a été choisi pour défendre les intérêts des créanciers ordinaires dans la faillite de Quebec Steel Products. "Nous ne savons même pas si nous allons récupérer nos frais dans cette affaire", a déclaré un représentant du syndicat, M. H.H. Silver.

Quatre filiales échappent à la faillite

Il n'y a pas encore eu de date fixée pour l'assemblée des créanciers ordinaires de la Quebec Steel Products.

Poursuite de QSP

Par ailleurs, les créanciers de

QSP ont appris hier lors de leur assemblée que la compagnie avait déposé, la veille, une poursuite en justice de \$38 millions pour bris de contrat contre la compagnie Thyssen Steel du Canada et sa maison mère en Allemagne de l'Ouest, la compagnie Thyssen Stahl Union de Dusseldorf.



QSP Ltée allègue aussi dans sa plainte que le bris de contrat par Thyssen Steel lui a nuï dans ses négociations avec des acheteurs éventuels.

Le contrat prévoyait la fourniture par QueSteel de Longueuil de 250,000 tonnes de produits d'acier durant une période de 3 ans. Le contrat d'une valeur de \$50 millions avait été signé en septembre 1976.

Avec la faillite de QSP, ce sera aux créanciers ordinaires, par l'intermédiaire du syndicat S.B. Freed, à décider si la poursuite va être maintenue. Au cours de la réunion d'hier, M. Freed a déclaré qu'il avait bon espoir que d'ici le 12 juillet des acheteurs puissent acquiescer QSP. Avec l'achat de QSP par une autre compagnie, les créanciers pourraient récupérer un peu de leur argent.

Et les travailleurs

Les faillites de QSP Ltée et de Quebec Steel Products laissent

presager des difficultés pour les travailleurs de ces compagnies qui réclament certains arrérages.

Les travailleurs de QueSteel à Longueuil manifestaient hier pour que la Banque Royale leur remette la paye de vacances de 4 pour cent pour l'année 1977 ainsi que leur paye de la dernière semaine de travail. Selon un travailleur de QueSteel rencontré hier, cela représente une somme d'environ \$500 pour chaque travailleur.

De plus, l'on se rappellera que les employés de Quebec Steel Products à Lachine ont cessé le travail à cet entrepôt, réclamant que la Banque Canadienne Nationale leur verse leur paie de vacan-

Les travailleurs perdent tout espoir

ces pour l'année 1976, qui est due depuis le premier mai.

Légalement, la BCN n'est pas obligée de payer ce 4 pour cent de vacances, selon M. Michael Doyle, représentant du syndicat Bellevue et Mercure, qui gère les affaires de la banque dans ce dossier.

M. Doyle a aussi confirmé que les employés de bureau à Lachine avaient été informés que le 30 juin prochain serait leur dernier jour de travail.

L'accord des Bermudes:

À l'avantage des Britanniques

LONDRES (d'après les agences de presse) — À peine quelques 55 minutes avant l'expiration de "l'accord des Bermudes", les États-Unis et la Grande-Bretagne ont conclu hier un nouvel accord pour réglementer l'aviation civile entre les deux pays, mais la Grande-Bretagne n'a pu faire inclure l'atterrissage du Concorde à New York dans les clauses de la nouvelle convention.

L'entente conclue favorise nettement les Britanniques et pourrait à la rigueur se solder par une réduction des tarifs dans le corridor de l'Atlantique-Nord si les compagnies impliquées collaborent aussi étroitement qu'on le souhaite en théorie. Quant au calcul de la capacité, il englobera pour la première fois les vols nolisés.

La conclusion de l'accord a mis fin à neuf mois de négociations et a permis d'éviter une crise qui aurait entraîné des ennuis considérables pour les 17,000 usagers quotidiens des compagnies desservant les deux pays.

Au moment où les négociateurs mettaient la dernière main au pacte, deux avions américains circulaient au-dessus de Londres, en attendant la permission d'atterrir à Heathrow. Toutefois, les deux compagnies avaient obtenu le droit d'atterrissage même dans l'éventualité d'une rupture des négociations.

L'accord des Bermudes autorisait la desserte de Londres par trois compagnies américaines, soit Pan American, Trans World Airlines et National Airlines. En

outre, Pan American et Northwest Airlines assuraient des liaisons entre la côte Ouest des États-Unis et le Pacifique. Pour sa part, British Airways reliant Londres à 11 villes américaines mais n'assurant aucune liaison au-dessus de l'océan Pacifique.

Points essentiels du nouvel accord

Les points essentiels du nouvel accord peuvent être résumés de la façon suivante:

- chaque pays pourra désigner deux compagnies pour desservir les liaisons New York-Londres et Los Angeles-Londres;

- ouverture de quatre nouvelles liaisons entre des villes américaines (portant le total à 14) et Londres, les nouvelles villes étant Atlanta, Seattle, Dallas-Fort Worth et Houston, sans compétition pour les trois prochaines années, et avec compétition par la suite;

- les États-Unis pourront assurer une liaison entre Anchorage (Alaska) et Londres, Anchorage étant actuellement desservi par British Airways à l'intérieur du vol Londres-Tokyo;

- possibilité pour les Britanniques de voler sans escale entre San Francisco et Londres;

Ces nouvelles dispositions n'entreront en vigueur qu'à la signature de l'entente, prévue pour le mois prochain. D'ici là, les compagnies impliquées continueront de s'en remettre à l'accord des Bermudes négocié en 1946.



Le nouveau président de l'Iron Ore Company, M. Brian Mulroney (à gauche), et le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, étaient des voisins tout souriants récemment à la table d'honneur d'un déjeuner au Canadian Club.

Brian Mulroney devient président de l'Iron Ore

par Pierre GRAVEL

Le nouveau président de l'Iron Ore Company of Canada, M. Brian Mulroney, a été "hautement impressionné par l'attitude et par les déclarations du premier ministre René Lévesque et par celles des ministres Bernard Landry et Pierre Marois, lors du récent sommet économique à La Malbaie."

M. Mulroney a déclaré hier à LA PRESSE que, partant de cette perception du leadership politique actuel au Québec et de son évaluation du contexte général, c'est avec confiance et sans ner-

vosité particulière qu'il aborde ses nouvelles responsabilités.

En ce qui a trait à la question linguistique, particulièrement dans le cas des sièges sociaux, ce dernier s'est abstenu de tout commentaire, pour l'instant. Il a expliqué qu'ayant fait partie de la mission spéciale envoyée en Europe par le gouvernement québécois pour étudier cet aspect du problème, il se doit d'abord de faire part de ses observations au gouvernement.

Le rapport officiel de ce groupe d'étude doit être déposé aujourd'hui à Québec.

C'est mardi, lors de l'assemblée générale des actionnaires

de l'Iron Ore que M. Mulroney a été élu président de cette entreprise en remplacement de M. J. W. Bennett qui continuera d'agir comme consultant de l'organisation.

Ancien conseiller juridique de l'Iron Ore, M. Mulroney en était devenu vice-président exécutif en juin dernier, peu de temps après sa participation à la course à la chefferie du Parti conservateur fédéral dont M. Joe Clark était sorti vainqueur.

Précédemment, M. Mulroney avait été pendant deux ans, l'un des trois membres de la Commission Cliche sur l'industrie de la construction au Québec.

Le conflit chez Bombardier - MLW peut signifier la perte d'importants contrats

par Pierre VENNAT

Les négociations sont encore rompues entre les négociateurs du Syndicat des Métallistes (FTQ) et ceux de la compagnie Bombardier-MLW. Cette situation pourrait bien entraîner la perte de contrats importants pour Bombardier-MLW et partant plusieurs mises à pied parmi les quelque 700 ouvriers que cette compagnie employait au moment de procéder à un lock-out, le 7 avril dernier.

Dans une lettre à chacun des employés de la compagnie, MLW Industries (une division de Bombardier-MLW) écrit en effet que la compagnie subit des pressions très fortes de la part de plusieurs de ses clients pour annuler des contrats ou sortir leurs matériaux de l'usine.

"Nous avons fait tous les efforts possibles pour empêcher cette éventualité, mais nos clients peuvent prendre, et prendront sans doute, des mesures légales pour nous forcer à nous y soumettre."

"De plus, à cause de la situation actuelle, plusieurs de nos clients

craignent de placer leurs commandes chez nous pour du nouvel équipement. Ceci ne peut avoir d'autre résultat qu'un niveau d'emploi plus bas après le lock-out, ce qui n'est certainement pas dans l'intérêt ni des employés ni de la compagnie."

Interrompt-il Gentilly?

Les représentants des Métallistes, qui donnaient hier une conférence de presse, ont évidemment parlé de "chantage" patronal mais ont néanmoins confirmé que Bombardier-MLW risque de perdre des contrats à chaque jour que dure le conflit.

Ainsi, trois des quatre contrats de MLW-Bombardier pour l'Hydro-Québec sont en retard, devant être terminés, respectivement, en décembre 1976, mai 1977 et février 1977.

Il s'agit de contrats pour la fabrication "d'échangeurs de chaleurs".

Selon M. Serge Brousseau, président des Métallistes de Bombardier-MLW, le fait que ces "échan-

geurs de chaleurs" ne puissent être livrés à temps signifieront, avant longtemps, l'obligation pour l'Hydro de fermer son chantier de construction de la centrale nucléaire de Gentilly puisque la construction ne pourrait progresser indéfiniment sans cet équipement.

Pas de négociations sur les salaires

Le conflit provient du fait que la compagnie a déposé ses offres salariales aux syndicats avant d'avoir complètement terminé la négociation des clauses normatives, notamment sur le rôle des dirigeants syndicaux.

Or le syndicat juge complètement inacceptable que la compagnie veuille se réserver le droit de déterminer elle-même "l'urgence du travail syndical dans l'usine", en ce sens qu'un contremaître aurait à décider si une situation est assez urgente pour qu'un officier syndical puisse quitter son travail et s'occuper de question syndical.

"Le travail syndical doit se faire selon le jugement du syndicat local et non pas selon le jugement des contremaîtres", a déclaré M. Brousseau qui a toutefois admis que durant le dernier mois, les négociations avaient progressé sur plusieurs points et que le syndicat, notamment, avait enregistré des gains importants en obtenant le droit, pour un syndicat qui estimerait travailler en danger, de cesser son travail et d'être affecté à d'autres fonctions en attendant qu'un inspecteur du ministère du Travail décide s'il y a danger et matière à correction, ou non.

Bref, le syndicat se refuse à parler salaires tant que toutes les clauses normatives n'auront pas été négociées.

Ceci n'a toutefois pas empêché la compagnie de faire savoir aux employés la nature de ses offres monétaires.

Celles-ci, d'après la compagnie, sont les suivantes:

- à la date de la signature, 8% d'augmentation du taux actuel de

salaires, plus inclusion du bœuf de vie chère (35 cents l'heure);

- le 26 octobre 1977, 4% d'augmentation par rapport au nouveau taux;

- le 26 octobre 1978, un autre 4%;

- et le 26 avril 1979, un dernier 4%.

Selon la compagnie, le refus des représentants syndicaux de négocier les clauses monétaires est complètement injustifié à ce stade-ci des négociations et l'offre monétaire est "très raisonnable".

"En effet, de conclure la compagnie, il n'y a pas de miracle, la compagnie a fait une offre qui est comparable à d'autres règlements récents dans des industries similaires et qui représente ce qu'elle peut se permettre de payer."

"De plus, poursuit la lettre, comme vous le savez, selon la loi, il y a des limites que la compagnie ne peut excéder en dépit des informations 'contraires' qui ont pu vous être données".

24 juin *La Fête du Québec*

La maison Simpsons est heureuse de se joindre à tous les Québécois pour célébrer la Fête du Québec.

Puisse l'avènement de cette Fête, faire s'épanouir des sentiments de solidarité, de fraternité et de paix.

BONNE FÊTE À TOUS LES QUÉBÉCOIS



ROBERT SIMPSONS MONTRÉAL LIMITÉE

LES 4 MAGASINS SIMPSONS FERMÉS DEMAIN 24 JUIN

OUVERTS SAMEDI LE 25 JUIN

VENÉZ PROFITER DES SOLDES APRÈS-CONGÉ

AUBE (Robert)
Subitement à Montréal, le 21 juin 1977 à l'âge de 50 ans, est décédé M. Robert Aube, époux de Grace Parsons. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Gayle, Louis, Mene, Sylvie, sa mère Mme Antoinette Aube, son frère le Rev. Pere Irene Aube, oblat de Marie Immaculée, sa sœur Therese (Mme Jean Lefebvre), sa belle-famille de Terre-Neuve, ainsi que plusieurs neveux et nièces. A la demande du défunt le corps ne sera pas exposé. Une messe de requiem sera célébrée en l'église Notre-Dame d'Anjou (8200 Place de l'Eglise, Anjou) lundi le 27 courant à 7h p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Gratia)
A Montréal, le 22 juin 1977 à l'âge de 82 ans, est décédée Gratia Dumouchet, épouse de feu Armand Beauchamp, mère de M. Marcel, époux de Beverly Gibbon, de Mmes Roland Boucher (Mimi), Yvon Plouffe (Lise). Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Adolphe Lemay Inc., 1157, avenue Laurier, à 8h45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Yves)
Décédé à Montréal, le 11 juin 1977 à l'âge de 38 ans, notaire et professeur à la Faculté de Droit de l'université McGill. Les funérailles auront lieu mardi le 28 juin 1977, à 10h30 a.m., à l'église Notre-Dame-de-Grâce, 5373, av. Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal. L'inhumation aura lieu au cimetière Côte-des-Neiges. Ceux qui le désirent pourront rencontrer les parents et amis la veille, le 27 juin, de 2h p.m. à 10h p.m., aux salons Urgel Bourgie, coin Notre-Dame-de-Grâce et boul. Décarie à Montréal. Au lieu de fleurs, des dons peuvent être faits à la Fondation Yves A. Caron, université McGill, 3644, av. Peel, à Montréal.

CARDINAL (Aurore)
A l'hôpital de Lachute, le 22 juin 1977 à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Omer Cardinal, née Aurore Provost, demeurant 493, boul. Bedard. Elle laisse dans le deuil plusieurs belles-sœurs et beaux-frères. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Roland Ménard, 397, rue Grace, pour se rendre à l'église St-Anastase, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Lachute, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLAASEN (Hélène)
A Laval-Hélène, le 21 juin 1977, est décédée Mme Martin Claassen, née Hélène Guilfoyle, demeurant 18 Place-Montmorency. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons J.C. Filiatrault et Fils, 76, boul. Dussault, pour se rendre à l'église Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

CUERRIER (Ovilo)
A St-Zotique, le 21 juin 1977, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Ovilo Cuerrier, époux d'Anita Cuerrier, résident à Verdun. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons J.E. Ménard & Fils à Coteau Landing, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Zotique, où le service sera célébré à 2h p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McKENNA (Mme)
1851
1977
COTE DES NEIGES
Flouristes
731-4992

DAIGLE (Hertel DeRouville)
A Trois-Rivières, le 22 juin 1977, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Hertel DeRouville Daigle, époux de Liliane Morgentaler, père de René (époux de Pascale Pre), Pierre et France (Mme Stuart Bralley), grand-père d'Emmanuelle. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons J.R. Deslauriers Ltée, 4780, rue DeSalaberry, pour se rendre à l'église Ste-Odile où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de St-Mathieu, de Beloeil, lieu de la sépulture.

DAY (Hélène)
A Montréal, le 22 juin 1977, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Arthur Day, née Hélène Larocque de Rocquebrune. Elle laisse dans le deuil ses enfants Arthur, époux de Liliane Perreault, Jean, époux de Léona Quéllette, Allen, époux d'Huguette Sauvageau, Mme Jean Lizotte (Madeleine), Mme Roger Patenaude (Aline), Mme Lucien Allard (Maurice). Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 7895, rue Notre-Dame est, pour se rendre à l'église St-François d'Assise, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Véronique)
A Lachine, le 21 juin 1977 à l'âge de 63 ans, est décédée Véronique Little, épouse de Venant Desrosiers, mère de John, Richard et Edward. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Haoul Bourgie Inc., 1750, rue Notre-Dame, angle 18e Avenue, Lachine, pour se rendre à l'église Summerlea United où le service sera célébré à 9h30 et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de l'incinération.

DESLAURIERS (Fernande)
A Montréal, le 22 juin 1977, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Henri Deslauriers, née Fernande Lépine, elle laisse dans le deuil 2 enfants: Yvon, Mme Gaëtan Guay (Diane), ses frères: Maurice et Roger et ses sœurs: Mme Paul-Emile Mailloux (Germaine), Mme Albert Tremblay (Pauline), Mme Arthur Matteau (Henriette). Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons T. Sansregret Ltée 4419, rue Beaubien est pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney où le service sera célébré à 9h am et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOUCET (Mary-Ann)
Subitement à la résidence de sa fille, mardi, le 21 juin 1977, est décédée M. Ann (Whelan) Doucet, demeurant 690 Regency Court, Burlington, Ontario, autrefois de Montréal, épouse de feu Albert Doucet et chère mère de Rita (Mme Donald McCallum) chez qui elle résidait, chère sœur de Margaret (Mme Peter Corryea), de Péru, N.Y., Rebecca (Mme Joseph Turmaine) et Thomas Whelan, tous deux de Montréal, 4 petits-enfants et une arrière-petite-fille, lui survivent aussi plusieurs chrétiens. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, à 10h a.m. en l'église Holy Rosary, Burlington, célébrées par le Père Carlo Diachi. Inhumation au cimetière Holy Sepulchre, Burlington. Des dons à la Fondation du Coeur, seraient appréciés comme marque de sympathie. Direction maison funéraire Smith, de Burlington.

DUFRESNE (Lucien)
A St-Jean, le 22 juin 1977, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Lucien Dufresne, époux de Berthe Chartrand. Il laisse dans le deuil 4 fils et 3 filles, 2 frères, plusieurs beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons LeSieur et Frères Ltée, 114, rue St-Jacques, St-Jean, pour se rendre à l'église de St-Edmond, où le service sera célébré à 10h30 et de là au cimetière de St-Luc, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUTRISAC (Jeanne)
A St-Laurent, le 21 juin 1977, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Jeanne Dutrisac, fille de feu Emile Dutrisac et de feu Albina Beaulne. Lui survivent ses frères Arthur, époux de Germaine L'Ecuier, Paul (frère Marie-Raymond, O.P.), Jean-Charles (notaire), ses neveux et nièces dont le rév. père Henri Domini, curé à la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de St-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons J.R. Deslauriers Ltée, 790, boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE



M. JOSEPH AUCLAIR

A Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, le 22 juin 1977, à l'âge de 65 ans et 8 mois est décédé Joseph Auclair, fils de feu Euchariste Auclair et de feu Régina Talbot, de St-Prime, Lac St-Jean, époux de Simone Auclair. Chef cuisinier chez Delmo depuis 30 ans, ancien secrétaire de la Corporation des Cuisiniers du Canada, récipiendaire de médailles aux Olympiades culinaires de Berne en Suisse, en 1954. Ex-marguillier, ex-échevin et ex-secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur. Il était chevalier de Colomb, 3ème degré du Conseil Santa Maria de St-Lambert. Il laisse dans le deuil en plus de son épouse, Simone, ses enfants Roland, policier de Brossard, Fernand, professeur, époux de Marie Mercier, Madeleine, secrétaire exécutive, épouse de J. Robert Prud'Homme, Micheline, professeur, épouse de Jacques Amyot, André, professeur, époux de Nicole Bellegarde, Jean-Pierre, professeur, futur époux de Carole Côté, Mireille, secrétaire, épouse d'Yves Chagnon, ainsi que ses petits-enfants: Chantal et Daniel Auclair, Pierre et Guy Prud'Homme et Jean Amyot, son frère, M. et Mme Edmond Auclair (Adrienne Dufresne), de Cornwall, Ontario, sa sœur, Mme veuve Arthur Vézina (Marie-Louise), sa belle-sœur, Mme Latisla Auclair (Marie-Ange Lindsay), de St-Prime, Lac St-Jean, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. Noël Auclair, M. et Mme Georges Roy (Marguerite Auclair), Mme Osiase Tremblay (Marie-Rose Auclair), plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Ed Darche et Fils, 505 ouest, boul. Curé-Poirier, Longueuil, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 1h et de là au cimetière Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: jeudi et vendredi de 1h à 5h et de 7h à 10h. Samedi ouvert à 11h a.m.

FLEURY (Dolores)
A Montréal, le 21 juin 1977, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Dolores Audet, dit Lapointe, épouse de feu Joseph Honoré Fleury, demeurant 3514 Cuvillier, mère d'Eveline, Marguerite, Lillianne, Gilberte, Jeanette, Georges, Fernand et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons J.F. Wilson & Fils, 5784, avenue Verdun, pour se rendre à l'église St-Jean-Brebeuf, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière du Champ d'Honneur, Pointe Claire.

FOUCAULT (Mme Thomas)
Subitement à Ste-Dorothée, le 21 juin 1977 à l'âge de 53 ans, est décédée Thérèse Audet, épouse de Thomas Foucault, demeurant 1011 rue Violette, Ste-Dorothée, mère de Guy, époux de Ginette Robillard, André et Carole. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira de la résidence funéraire F. Brisebois Inc., 625, rue Principale, Ste-Dorothée, pour se rendre à l'église de Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 3h p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h p.m.

FOUCAULT (Mme Thomas)

Subitement à Ste-Dorothée, le 21 juin 1977 à l'âge de 53 ans, est décédée Thérèse Audet, épouse de Thomas Foucault, demeurant 1011 rue Violette, Ste-Dorothée, mère de Guy, époux de Ginette Robillard, André et Carole. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira de la résidence funéraire F. Brisebois Inc., 625, rue Principale, Ste-Dorothée, pour se rendre à l'église de Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 3h p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h p.m.

LAMARCHE (Napoleon)
A Verdun, le 21 juin 1977 à l'âge de 72 ans est décédé M. Napoleon Larmache, époux de Yvonne Gendron, père de Léopold (époux de Jeannine Dugas), Yvette (épouse de Richard Joly), ainsi que plusieurs petits-enfants, Lucie, Françoise, Josée, Gaetan, France. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira de la résidence funéraire L. Thériault Inc., 512, rue de l'Eglise, à 10h45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé jeudi 1h.

REMERCIEMENTS

JALBERT (Jean-Charles) et Alfred)
Les familles de Mme Jean-Charles Jalbert et Mme Alfred Jalbert, de Gaspé, désirent remercier tous ceux et celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, fleurs, visite au salon funéraire; pour leur générosité et leur support moral, lors du décès de M. Jean-Charles Jalbert, survenu le 4 juin 1977, à Gaspé.



Il fait toujours beau pour magasiner dans les PETITES ANNONCES de la presse 285-7111

GRAVEL (Michael John)
A l'hôpital Général de LaSalle, mercredi, le 22 juin 1977, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Michael John Gravel, époux de Rolande Bigras, frère de Hubert, Jack, Joseph, Georges et Rose-Anne. Les funérailles auront lieu lundi le 27 courant, le convoi funéraire partira de la maison funéraire J.F. Wilson & Fils, 5784, avenue Verdun, pour se rendre à l'église St-Jean-Brebeuf, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière du Champ d'Honneur, Pointe Claire.

HARDY (Michelle)
A Montréal, le 22 juin 1977, à l'âge de 28 ans, est décédée Mme Raymond Hardy, née Michelle Dupré, elle laisse dans le deuil son père et sa mère M. & Mme Roger Dupré et ses beaux-parents: M. & Mme Bernard Hardy. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745 est, rue Crémazie, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer, seraient appréciés. A la demande de la famille, salon fermé de 5 à 7h p.m.

LEGAL (Henri)
A Hemmingford, le 21 juin 1977 à l'âge de 57 ans, est décédé M. Henri Legal, gérant du club de golf d'Hemmingford, époux de Rolande Vaudrin. Outre son épouse, il laisse 5 enfants: Pierre, époux de Diane Guénette, François, époux de Monique Germain, Jean-Marie, époux de Lucie Durand, Christine et Sylvie (Mme Paul Soulière). Les funérailles auront lieu vendredi après-midi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Réal Laplante, 514, rue Champlain, pour se rendre à l'église St-Romain d'Hemmingford, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière d'Hemmingford, lieu de la sépulture.

LEGAL (René)
A Montréal, le 21 juin 1977, à l'âge de 62 ans, est décédé M. René Legal, époux de Cécile Sanscartier. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Pierrette, ainsi que 2 frères Georges et Joseph, sa sœur Andrée (Mme Philippe Groulx), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 27 courant, le convoi funéraire partira des salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée, 5650, Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAZAR (Evelyn)
Subitement mercredi le 22 juin 1977, est décédée Evelyn Lazar, épouse de Harry Lazar, mère de HARRY et belle-mère de Marilyn Rittenberg, chère sœur de Saul et d'Elie Greenspoon, Mme Isidore Perel (Estelle), Mme Al Slapocoff (Béatrice), Mme Sydney Greenspoon (Jeannie) et de feu David Greenspoon, grand-mère de Jodi, Andrée et Nancy Lazar, et tante bien-aimée de plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant à 11h a.m. en la chapelle des salons Paperman & Sons, 5605, Côte-des-Neiges, et de là au cimetière The Shaar Hashomayim Congregation (boul. Mont-Royal) Shiva au 4815, rue Isabella. Au lieu de présents, contributions pour les recherches cardiovasculaires a/s de l'Hôpital Général Juif.

MARSIL (Jedn Jacques)
Accidentellement le 21 juin 1977 à l'âge de 48 ans, est décédé M. Jean Jacques Marsil, inspecteur électricien au Gouvernement Provincial, époux de Lise Dansereau, il laisse ses enfants: Carole et Andrée, son père Philippe Marsil et sa mère Léa Dagenais, ses sœurs: Claire et Régine, son beau-frère, M. et Mme Normand Dansereau (Jacqueline), son neveu Alain et son beau-frère Yvon Clermont. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., 10526 rue St-Laurent pour se rendre à l'église St-Julien Eymard, où le service sera célébré à 10 h. a.m. et de là au cimetière de Magnus Poirier Inc., lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRIER-DIONNE (Albertine)
A Montréal, le 22 juin 1977 à l'âge de 97 ans et 8 mois est décédée Mme Albertine Dionne, épouse en 1res noces de Maximilien Jeannot et en 2es noces de William Poirier. Elle laisse dans le deuil sa fille Simone épouse de Roland Lacroix, ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc., 4500 avenue Verdun, à 11h pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 11h15 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

LA CLÉ DES VRAIES AUBAINES. LES PETITES ANNONCES 285-7111

LECLERC (Léandre)
A LaSalle, le 21 juin 1977 à l'âge de 83 ans est décédé M. Léandre Leclerc, époux de feu Anna Valée, père de Denise (Mme Léo Deraill), Madeleine (Mme Leopold Lacroix), Leopold (époux de Diane Mainguy), ainsi que trois petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 7708, rue Centrale, pour se rendre à l'église St-Téléphore, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de Ville de Mercier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLAIR (Marie-Jeanne)
A Montréal, le 26 juin 1977 à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Paul Leclair, née Marie-Jeanne Emond. Elle laisse dans le deuil un fils Paul, époux d'Henriette Leclair, 2 filles: Marcelle (Mme Armand Crevier) et Huguette (Mme Hubert Primeau). Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLAIR (Marie-Jeanne)
A Montréal, le 26 juin 1977 à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Paul Leclair, née Marie-Jeanne Emond. Elle laisse dans le deuil un fils Paul, époux d'Henriette Leclair, 2 filles: Marcelle (Mme Armand Crevier) et Huguette (Mme Hubert Primeau). Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Henri)
A Hemmingford, le 21 juin 1977 à l'âge de 57 ans, est décédé M. Henri Legault, gérant du club de golf d'Hemmingford, époux de Rolande Vaudrin. Outre son épouse, il laisse 5 enfants: Pierre, époux de Diane Guénette, François, époux de Monique Germain, Jean-Marie, époux de Lucie Durand, Christine et Sylvie (Mme Paul Soulière). Les funérailles auront lieu vendredi après-midi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Réal Laplante, 514, rue Champlain, pour se rendre à l'église St-Romain d'Hemmingford, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière d'Hemmingford, lieu de la sépulture.

LEGAT (René)
A Montréal, le 21 juin 1977, à l'âge de 62 ans, est décédé M. René Legal, époux de Cécile Sanscartier. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Pierrette, ainsi que 2 frères Georges et Joseph, sa sœur Andrée (Mme Philippe Groulx), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 27 courant, le convoi funéraire partira des salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée, 5650, Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAT (René)
A Montréal, le 21 juin 1977, à l'âge de 62 ans, est décédé M. René Legal, époux de Cécile Sanscartier. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Pierrette, ainsi que 2 frères Georges et Joseph, sa sœur Andrée (Mme Philippe Groulx), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 27 courant, le convoi funéraire partira des salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée, 5650, Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PÉPIN (Jean-Marc)
A Montréal, le 21 juin 1977, à l'âge de 57 ans, est décédé Jean-Marc Pépin, époux d'Estelle Dion, demeurant rue Mousseau. Il laisse dans le deuil ses enfants: Mme Raymond Borja (Lisette), Diane, Christiane ainsi que plusieurs autres parents. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Giguère et Tomasso Inc., 8898, rue Hochelaga, à 10h30 pour se rendre à l'église St-Justin, où le service sera célébré à 11h et de là, au cimetière de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

POIRIER-DIONNE (Albertine)
A Montréal, le 22 juin 1977 à l'âge de 97 ans et 8 mois est décédée Mme Albertine Dionne, épouse en 1res noces de Maximilien Jeannot et en 2es noces de William Poirier. Elle laisse dans le deuil sa fille Simone épouse de Roland Lacroix, ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc., 4500 avenue Verdun, à 11h pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 11h15 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

LA CLÉ DES VRAIES AUBAINES. LES PETITES ANNONCES 285-7111

MENDY (Alicie)
A Montréal, le 21 juin 1977 à l'âge de 64 ans est décédée Mme Dominique Mendy, née Alice Hardy, elle laisse dans le deuil une fille Jeannine, épouse de Jacques Tremblay. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 400 boul. Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 11 h. a.m. et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OJALA (Jacob-Emil)
A l'hôpital Général de Montréal, le 21 juin 1977 à l'âge de 58 ans, est décédé Jacob Emil Ojala, époux bien-aimé de Rosalma Renaud. Elle laisse dans le deuil sa sœur Irma (Mme R. Baisley) et son frère Lasse. Les funérailles auront lieu lundi le 27 courant, à 11h en la chapelle Wray, Walton, Wray, 1234 rue de la Montagne et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Exposé vendredi à 1h. Heures de visites de 1h à 5h. p.m.

PAQUIN (Beatrice)
A Rivière-des-Prairies, le 21 juin 1977 à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Joseph Paquin, née Beatrice Tétrault. Elle laisse dans le deuil son fils Philippe, époux de Marie Savignac, sa fille Beatty, son époux Claude Ouellet, sa belle-fille Mme Suzanne Dubuc, sa sœur Cécile (Mme Léopold Pion), et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc., 11627 boul. Rivière-des-Prairies, pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré à 10h. et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

PATENAUE (Albert)
A Montréal, le 20 juin 1977, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Albert Patenaude, époux de Régina Lizotte, père de Léo, Alcide, Yvette, Noël, Guy, époux de Lise Layette, grand-père de 4 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 7384, rue St-Denis, pour se rendre à l'église St-Donat, 6805, de Mar-seille, où le service sera célébré à 10h et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. A la demande la famille salon fermé de 5 à 7 h.

PÉPIN (Jean-Marc)
A Montréal, le 21 juin 1977, à l'âge de 57 ans, est décédé Jean-Marc Pépin, époux d'Estelle Dion, demeurant rue Mousseau. Il laisse dans le deuil ses enfants: Mme Raymond Borja (Lisette), Diane, Christiane ainsi que plusieurs autres parents. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Giguère et Tomasso Inc., 8898, rue Hochelaga, à 10h30 pour se rendre à l'église St-Justin, où le service sera célébré à 11h et de là, au cimetière de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

PÉPIN (Jean-Marc)
A Montréal, le 21 juin 1977, à l'âge de 57 ans, est décédé Jean-Marc Pépin, époux d'Estelle Dion, demeurant rue Mousseau. Il laisse dans le deuil ses enfants: Mme Raymond Borja (Lisette), Diane, Christiane ainsi que plusieurs autres parents. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Giguère et Tomasso Inc., 8898, rue Hochelaga, à 10h30 pour se rendre à l'église St-Justin, où le service sera célébré à 11h et de là, au cimetière de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

POIRIER-DIONNE (Albertine)
A Montréal, le 22 juin 1977 à l'âge de 97 ans et 8 mois est décédée Mme Albertine Dionne, épouse en 1res noces de Maximilien Jeannot et en 2es noces de William Poirier. Elle laisse dans le deuil sa fille Simone épouse de Roland Lacroix, ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc., 4500 avenue Verdun, à 11h pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 11h15 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

POIRIER-DIONNE (Albertine)
A Montréal, le 22 juin 1977 à l'âge de 97 ans et 8 mois est décédée Mme Albertine Dionne, épouse en 1res noces de Maximilien Jeannot et en 2es noces de William Poirier. Elle laisse dans le deuil sa fille Simone épouse de Roland Lacroix, ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc., 4500 avenue Verdun, à 11h pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 11h15 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

LA CLÉ DES VRAIES AUBAINES. LES PETITES ANNONCES 285-7111

RENAUD (Léon)
A Montréal, le 22 juin 1977, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Léon Renaud, époux de feu Delina Navard. Il laisse dans le deuil 2 fils, Roland et André, 2 filles, Mme veuve Urgel Laviolette (Fernande), Mme Mauric Duchesne (Pauline). Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons T. Sansregret Ltée, 4419 est, Beaubien, pour se rendre à l'église St-Jean-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10h et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

ST-AMOUR (Marcel)
A Outremont, le 22 juin 1977, à l'âge de 55 ans, est décédé Marcel St-Amour, époux de Rita Roy. Il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que ses sœurs. Les funérailles auront lieu jeudi le 23 courant, le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée, 1111 ouest, Laurier, Outremont, à 14h45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine, où le service sera célébré à 2h et de là, au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à la Société du cancer seraient appréciés.

ST-LAURENT (Éric)
Accidentellement à Fabreville, le 20 juin 1977 à l'âge de 4 ans est décédé Éric St-Laurent, fils d'André St-Laurent et de Nicole Delcourt. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 23 courant, le convoi funéraire partira des salons J.M.D. Cyr Engr, 167, boul. Ste-Rose, pour se rendre à l'église St-Léopold de Fabreville, où la cérémonie sera célébrée à 2h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. A la demande de la famille salon fermé de 5 à 7h.

TREMBLAY (Raymond)
A Montréal, le 22 juin 1977, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Raymond Tremblay, graphiste au journal La Presse, époux de Thérèse Hardy, père de Madeleine et Marie-France, 2 frères, Paul-Aimé Tremblay et Henri Tremblay. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant, le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 400 est, Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TOURIGNY (Germaine)
A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 21 juin 1977 est décédée Mlle Germaine Tourigny, fille de feu Ludger Tourigny, autrefois notaire de Gentilly, et de feu Marie Beauchemin. Lui survivent ses sœurs Muriel-Ange, Sylvester, Mme Rosette Fréchette, Jeanne Tourigny, Mme Blandine Poisson, Alfred son époux, son frère Jean, Cécile son épouse, plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc., 11813 est, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 1h et de là au cimetière de Gentilly, cte de Nicolet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TOURIGNY (Germaine)
A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 21 juin 1977 est décédée Mlle Germaine Tourigny, fille de feu Ludger Tourigny, autrefois notaire de Gentilly, et de feu Marie Beauchemin. Lui survivent ses sœurs Muriel-Ange, Sylvester, Mme Rosette Fréchette, Jeanne Tourigny, Mme Blandine Poisson, Alfred son époux, son frère Jean, Cécile son épouse, plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant, le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc., 11813 est, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 1h et de là au cimetière de Gentilly, cte de Nicolet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les fleurs transmettent votre sollicitude dans l'épreuve, un soutien.
Pour un choix complet d'arrangements mortuaires, fiez-vous à votre fleuriste FTD

Dubois et Lamer sont libres au moins jusqu'à la semaine prochaine...

par Gilles NORMAND

Arrêtés de nouveau mardi soir, quelques heures après avoir été remis en liberté par le juge Claude Bisson, de la Cour supérieure, Roland Dubois (de la célèbre famille) et Bernard Lamer ont été réarrestés, au début de l'après-midi, hier, le juge Emile Trotter, de la Cour des sessions de la paix, ayant refusé de contourner la décision prise la veille par son collègue.

Ainsi, Dubois et Lamer, qui attendent la fin de leur procès sous diverses accusations en rapport avec le "sac" du restaurant-bar "La Barina", en novembre 1975, rue Church, à Côte-Saint-Paul, demeureront libres au moins jusqu'à la semaine prochaine, alors que sera instruite leur enquête relative à une accusation d'avoir brisé les conditions d'un premier cautionnement. A moins, bien sûr, que le ministère public et la police ne tentent d'autres démarches pour ramener les deux prévenus un peu plus à portée de leur main, c'est-à-dire en cellule.

Quand ils ont recouvré leur liberté, la première fois, les deux accusés avaient consenti à ne pas se fréquenter et à ne pas pénétrer dans les clubs de nuit.

La semaine dernière, Dubois et Lamer avaient été arrêtés parce qu'ils auraient été vus attablés ensemble, à la "Fontaine de Johannie", rue Saint-Denis, un restaurant muni d'un permis de la Société des alcools et ouvert jour et nuit. Ils ont ensuite été accusés d'avoir enfreint les conditions de leur cautionnement.

Après avoir obtenu un échec devant le juge Paul Papineau à qui ils ont demandé la remise en liberté de leurs clients, les avocats Sidney Leithman et Denis Pélouin se sont présentés mardi devant le juge Bisson qui, lui, les a élargis jusqu'à leur enquête pour savoir s'ils ont effectivement brisé les conditions de leur premier cautionnement.

Aussitôt libérés de Parthenais, ils avaient été appréhendés de nouveau, à la demande de Me Yves Berthiaume, substitut du procureur général.

La Couronne prétendait qu'elle avait le droit de faire réemprisonner les accusés sous prétexte qu'ils seraient "dangereux" et qu'il y avait présomption qu'ils ont enfreint certaines conditions de leur cautionnement. La défense a soutenu que le juge Trotter n'avait pas juridiction pour entendre les prétentions du ministère public, ce que le juge Trotter a retenu.

"Je ne peux pas contourner la décision du juge Bisson et, d'ailleurs, l'affaire est entre les mains du juge Benjamin Schecter qui en a seul la juridiction", a dit le président du tribunal en renvoyant la requête.

Jeune femme trouvée coupable d'avoir détourné \$49,439.13

Le juge Redmond Roche a reporté au 16 août le prononcé de sa sentence dans le cas d'une caissière de 31 ans, Jacqueline Chad, trouvée coupable d'avoir détourné à son profit la somme de \$49,439.13 de la caisse du "Buffet de la gare", une concession de la chaîne Hilton, à la gare centrale de Montréal.

D'ici là, le juge a demandé que l'on produise un rapport de probation afin de l'éclairer quant à la sévérité de la sentence qu'il imposera.

Le président du tribunal devra aussi se prononcer sur une requête soumise par un avocat de Hilton, afin que soit émise une ordonnance permettant à la société de récupérer l'argent qui lui a été volé. La difficulté pour ce faire vient du fait que Jacqueline Chad avait converti ces biens en certificats de banque et en obligations d'épargne qui, même s'ils sont présentement en possession du greffe de la Couronne, ne peuvent être négociés sans sa seule signature qu'elle refuse d'y apposer.

Ce refus de rendre l'argent a été interprété par Me Jean Montplaisir, avocat de la Couronne, comme un élément de "criminalisation" de la jeune femme d'origine égyptienne, qui s'était constituée une petite fortune durant les trois ans et demi où elle a travaillé comme caissière au Buffet de la gare. Toutefois, son avocat, Me Daniel Rock, soutient plutôt que le comportement de sa cliente révèle son "irresponsabilité". Selon lui, Mlle Chad ne réalise pas encore qu'elle a commis un crime.

La jeune femme demeure au Canada depuis une dizaine d'années. Selon la preuve soumise par la Couronne, elle avait soutiré à son profit une part de ce qui aurait dû être versé dans la caisse du restaurant. Elle réquisitionnait une partie des notes que les clients acquittaient, tout en arrivant à "balancer" sa caisse quand même. Puis elle déposait ses recettes à son compte, dans une succursale de la Banque Provinciale, après quoi elle les transformait en certificats et en obligations, lorsqu'elle en avait suffisamment.

Trois motards accusés d'incendie criminel

Deux membres de la direction du local 7801 du Syndicat des employés de Lynn McLeod Métallurgie, affilié au Syndicat des Métallistes (FTQ), ainsi que trois motards impliqués dans l'incendie de la laiterie Pépète d'or à Thetford Mines, doivent formellement être accusés aujourd'hui au palais de justice de Thetford-Mines.

L'avocat-chef du ministère public, Me Michel Pinar, de Sherbrooke, a déclaré hier, que les cinq individus devraient comparaître, au plus tard, lundi sous plusieurs accusations.

Dans le cas des deux représentants syndicaux, il s'agit d'accusations de complot et d'incitation à allumer un incendie, tandis que les trois motards devront répondre d'une accusation d'avoir mis délibérément le feu à la laiterie.

Rappelons que les deux syndicalistes, et les trois motards, dont l'un travaillait à la fonderie Lynn McLeod de Thetford, ont reconnu, mardi, devant le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, leur participation à l'incendie survenu dans la nuit du 12 au 13 juin à la laiterie Pépète d'or, située immédiatement à côté de la fonderie Lynn McLeod, et appartenant à la compagnie McLeod.

Les cinq individus, témoignant devant le commissaire Cyrille Delage sous la protection de la Loi, se seraient incriminés.

Rappelons que les 120 employés de la Lynn McLeod sont en grève depuis le 18 avril, à la suite d'un désaccord avec l'employeur relativement à la reconduction de la convention collective de travail.

Le Château Frontenac c'est un week-end de rêve



\$15. par jour, par personne, deux personnes par chambre

Un agréable retour aux sources, dans la ville des pionniers. Le Château Frontenac vous fera revivre le rêve de vos ancêtres! Explorez les sites historiques, les boutiques. Promenez-vous sur le pavé des vieilles rues. Faites un tour dans le passé à bord d'une calèche.

La vie de château, quoi!

Le Château Frontenac vous offre plus que ce que vous êtes en droit d'attendre. Notre Grande Allée qui regroupe un ensemble d'élegantes boutiques; Le Champlain, une expérience gastronomique avec un service inspiré de nos vieilles traditions; "Le Village québécois", une reconstitution du 17^e siècle, où l'on s'y amuse et mange bien.

*Conditions: séjour minimum de deux nuits les vendredi et samedi ou les samedi et dimanche selon la disponibilité. Vous devez faire vos réservations 24 heures à l'avance. Cette offre est valable entre le 4 juin et le 16 octobre 1977.

Réservations: appeler sans frais
1-800-261-9420
ou un agent de voyages

CP Hôtels

**Les magasins Eaton
sont fermés
vendredi 24 juin
Fête du Québec;
ouverts
samedi 25 juin
comme à l'ordinaire**

de 9h30 à 17h
(Centre-ville)
et de 9h à 17h
(tous les autres magasins Eaton)

EATON



Acheter une familiale ne veut pas nécessairement dire que vous devez oublier le plaisir de conduire. Une petite randonnée dans la familiale Fiat 131 vous convaincra vite du contraire.

La voiture-vacances!

Cinq personnes plus l'équipement de camping prennent place facilement dans la familiale Fiat 131. Et—heureuse surprise—elle roule 34.8* milles au gallon sur la grand-route et coûte seulement \$5995 et même moins!**

Abaissez la banquette arrière de la familiale 131 et vous disposez de 41.3 pieds cubes d'espace... assez pour transporter un gros réfrigérateur, un buffet, une corde de bois ou un matelas.

Le porte-bagages robuste (inclus dans le prix) tiendra un canot ou tout ce qu'il vous faut pour le chalet.

Bref, la 131 offre tous les avantages de la familiale mais sans l'encombrement habituel. Car la 131 est avant tout une Fiat avec les performances d'une Fiat: nervosité, sécurité, et grande économie d'essence.

La sécurité active vous aide à protéger votre famille.

Il existe deux sortes de sécurité: la sécurité passive et la sécurité active. L'énorme et inutile coussin métallique entourant les ailes et le capot des voitures américaines est un exemple de sécurité passive. Chez Fiat, nous croyons qu'il importe avant tout d'éviter les accidents: c'est la sécurité active. Fiat construit donc des voitures qui vous aident à mieux conduire car la protection de votre famille dépend de vous et de votre voiture.

1. La familiale 131 est munie d'une direction à pignon et crémaillère pour la rendre plus précise.
2. Des jambes d'amortisseurs McPherson à l'avant et une barre anti-roulis assurent une bonne tenue de route. Même dans les virages en tête d'épingle, la 131 ne dérape pas.

3. Des servofreins à disque à l'avant assurent un freinage puissant. Une soupape de décompression sur les freins à tambour à l'arrière empêche les roues de bloquer, évitant ainsi les têtes à queue. (D'autres voitures sont aussi munies de ce dispositif qui, à notre avis, devrait être obligatoire, mais elles coûtent plusieurs milliers de dollars de plus.)
4. Un système de freinage à double circuit: même si un circuit fait défaut, il en reste toujours un autre.

Une visibilité remarquable.

5. Les vastes fenêtres permettent une visibilité remarquable. Après tout, vous ne pouvez éviter que ce que vous pouvez voir.

6. Les pneus à carcasse radiale (sans supplément) tiennent bien la route dans les virages et quand vous devez freiner brusquement.

7. Sur les portes arrière, des serrures de sécurité pour les enfants font partie de l'équipement standard.

8. La construction monobloc—c'est-à-dire un habitacle extra-robuste—protège les membres de votre famille en cas d'accident.

9. Le réservoir d'essence est placé à l'avant de l'essieu arrière... sage précaution en cas de collision arrière.

10. Le moteur de la 131 est à double arbre à cames en tête. Ce qui lui donne assez de puissance pour déplacer la familiale chargée, facilement et en toute sécurité mais sans gaspillage d'essence.

11. Enfin, des sièges-baquets à l'avant, étudiés par un spécialiste, réduisent la fatigue durant les longs trajets. Moins fatigué, vous roulez en plus grande sécurité.

Le premier constructeur de voitures importées à offrir une garantie contre les perforations dues à la rouille.

Cette garantie s'étend sur trois ans, sans limitation de millage. Mais en entretenant convenablement votre voiture—retouches occasionnelles à l'enduit protecteur et lavages réguliers—votre Fiat restera belle et solide aussi longtemps que vous voudrez bien la garder.

La Fiat comprend vingt pièces en équipement standard (pièces qui sont souvent des options coûteuses sur d'autres marques), entre autres: lunette arrière avec dégivreur électrique • horloge à cristal de quartz • lampes de lecture à l'arrière • volant à inclinaison réglable. Cet équipement vous coûterait environ \$800 sur la

plupart des autres marques. En fait, la transmission automatique est à peu près la seule option possible.

Les modèles Fiat	Prix de détail suggéré**
128 standard	\$3595
128 sedan, 2 portes	\$3950
128 sedan, 4 portes	\$4150
128 familiale	\$4500
128 3P	\$4650
131, 2 portes	\$5295
131, 4 portes	\$5495
131 familiale	\$5995
X 1/9	\$5995
124 Spider	\$6995

**Le prix de vente au détail suggéré n'inclut pas le transport, les taxes, les plaques d'immatriculation ni les frais de préparation du concessionnaire. Le prix de vente peut être moins élevé.

Téléphonez à un concessionnaire Fiat et dites-lui que vous voulez essayer la nouvelle familiale Fiat 131. Et qui sait, s'il a quelques moments de loisir, le concessionnaire vous offrira peut-être ce service à domicile.

*Ces chiffres proviennent de tests dans des conditions d'essai. Le millage obtenu dépend toutefois de la vitesse, des conditions climatiques et routières, des habitudes de conduite, de l'équipement et de l'entretien de la voiture.

FIAT

Venez essayer les nouvelles Fiat chez:

MONTREAL
Eugene Carrie Automobile Ltee.,
2081 Ste. Catherine Ouest.
(Tel. 937-3991)
Latreille Automobiles Ltd.,
4184 St. Andre.
(Tel. 522-2121)

Luciani Automobile Inc.,
9474 Boul. St. Michel.
(Tel. 384-5032)

LAVAL
Fortin Automobile Inc.,
272-70th Ave.
(Tel. 681-1666)

LACHINE
Ninth Avenue Motor Sales,
895 St. Louis.
(Tel. 637-2564)

LONGUEUIL
Auto Allard Inc.,
2039 Chemin Chambly.
(Tel. 674-8734)

ST. JEAN
Garage Lehoux et Simard,
450 Jacques Cartier Sud.
(Tel. 347-6555)